

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 28 MAI 2015**

Le vingt huit mai deux mille quinze à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. TERLIZZI Alfred Mathieu, LAGARRIGUE Daniel, KERNINON Philippe, FAURE Olivier, CANCES Jean-Michel, CAMPDORAS-RAGON Karl, LAMBERT Jean-Luc, MARTIN Anaël,

Mmes CEPEDE-LASCOSTE Isabelle, BRANCHE Édith, LAVAL Edwige, MARTIGNAC Séverine, LIVI Isabelle, GIETHLEN Anne,

ABSENT : OSMONT Alexa (excusée),

REPRESENTE (S):

SECRETAIRE DE SEANCE : LAGARRIGUE Daniel

DATE DE CONVOCATION : 21 mai 2015

Le compte rendu de la séance du 16 avril 2015 est adopté à l'unanimité après adjonction de la phrase suivante dans le dossier SOURCE THERMALE Projet de forage : " Le prix de vente des parcelles AI 453 et 56 est fixé à 6 000 € auxquels se rajoute le prix de la location sur trois ans, soit 750 €".

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- arrêté de mise à jour du PLU d'Alvignac transférant le droit de préemption urbain au président de la communauté de communes,
- bilan du programme Leader 2008/2014,
- Invitation de la Grange aux Chimères et l'Association Culture et Loisirs du Collège Ste Hélène à la Fête du Livre organisée le 31 mai à la salle des fêtes de Gramat,
- les informations de L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé sur les dangers liés aux fortes chaleurs et aux baignades,
- note d'information de l'Agence de l'eau sur l'utilisation des redevances pour le financement d'action diverses (dépollution des eaux, restauration et protection des milieux aquatiques et humides ...),
- le rapport de contrôle du prélèvement à employer pour le Casino d'Alvignac (saison 2013-2014) établi par la Trésorière municipale,
- le bulletin de liaison de l'école de musique de Gramat.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Les agents sont majoritairement occupés à tondre les espaces publics. La Place des écoles est nettoyée toutes les semaines. La nouvelle tondeuse (technique mulching) permet de ne plus avoir à ramasser l'herbe. Elle est également utilisée au cimetière.

Le désherbage prend également beaucoup de temps. La commune s'étant engagée à ne plus utiliser de désherbant, le désherbage se fait en débroussaillant et en brûlant les herbes.

Chaque habitant est invité à nettoyer et désherber son devant de porte.

Un jour par semaine, ils assurent l'entretien du site thermal avec les agents de Miers.

Les agents de la communauté assistés d'un agent d'Alvignac continuent à remonter le mur du Samayou. Il reste environ 10 m à faire sur une longueur totale de 80 m. Ce travail représente à ce jour 30 jours de travaux hors compétence réalisés qui devront être compensés auprès de la communauté de communes. La peinture des sanitaires du Samayou est terminée.

Les travaux de la 3ème tranche sont maintenant terminés. Le réseau telecom est terminé et les poteaux sont enlevés. Les trottoirs sont revêtus. La réception des travaux est fixée au mardi 9 juin. Quelques remarques seront notées, en particulier sur les travaux réalisés par l'entreprise Gabrielle.

O. Faure :

La date du spectacle offert par le Casino est fixée au mardi 11 août. Les Années 80 seront au rendez-vous.

Quelques travaux restent à réaliser à la Maison de Santé : isolation phonique, climatisation.

Chapiteau :

Ce chapiteau sera gratuitement mis à disposition des associations d'Alvignac. Une convention sera signée avec les responsables de l'Association avant chaque manifestation afin de noter toutes les informations pratiques : police d'assurance, date et heure des montage-démontage ... Pour ces opérations, la présence d'un agent communal et d'une dizaine de bénévoles sera obligatoire.

E. Laval :

La commission organise son traditionnel concours des maisons fleuries. Le passage du jury est fixé à la dernière semaine de juin. Le concours sera annoncé dans le petit bulletin d'infos.

K. Campdoras-Ragon :

Il fait le compte rendu de la réunion avec les commerçants. Plusieurs propositions ont été faites :

- installation d'un panneau aux entrées de village avec les logos de tous les commerces et services existants dans le village. La communauté de communes participe actuellement à l'élaboration d'une charte signalétique, il conviendra donc de se renseigner sur ce projet.
- organisation d'un marché hebdomadaire sur les parkings de la Grand Rue où seraient vendus des produits différents de ceux des commerces locaux (marché bio, artisanat d'art ...)

La commune poursuit ses recherches de professionnels : médecins et auxiliaires médicaux pour la maison de santé, artisans ... Le local professionnel situé au rez-de-chaussée de la résidence Jean Chabrié

est toujours inoccupé. Tous les moyens seront mis en oeuvre pour accentuer ces recherches.
Les travaux d'aménagement du magasin de fleurs-salon de thé devraient débuter prochainement.

Des petits livrets présentant tous les commerces et services présents sur la commune ont été édités et distribués dans tous les commerces.

A. Martin :

Il demande, de la part des occupants du lotissement Les Barrières, pourquoi la pose de bordures n'a été faite que d'un seul côté de la voie ? A. Terlizzi répond que la pose de bordures a été faite sur le bas de la voirie pour diriger l'eau de pluie vers le réseau pluvial et éviter qu'elle ne dévale sur les terrains. Il n'a pas été jugé nécessaire de poser des bordures sur le haut de la voirie.

Il a participé à la réunion du PNR des Causses du Quercy. Outre le vote sur le budget 2015, il a été question de la construction de la Maison Commune du PNR à Labastide-Murat. Il s'agira d'un bâtiment BBC autonome en énergie. Il tient le compte rendu à disposition des élus.

A. Giethlen :

Elle rappelle que le nouveau site Internet est en préparation. Elle invite les élus à visiter la maquette et consulter l'ancien site pour savoir ce qui va ou pas, ce qu'il faut rajouter ... Un photographe pourrait venir prendre quelques belles images pour illustrer le site. Les élus donnent leur accord pour cette intervention.

Ph. Kerninon :

Le petit bulletin sera distribué dans la semaine 25. La commission communication présente régulièrement les animations et informations diverses sur la page Facebook d'Alvignac qui connaît de très nombreuses visites.

Agenda 21 :

Une réunion aura lieu au foyer rural le mardi 6 juin à partir de 20h (pique-nique tiré du sac) afin de discuter du Festival Agenda 21 du 11 avril (les plus, les moins, nouvelles idées pour le prochain festival). Les fiches actions seront reprises pour constater les avancements.

RPI l'Etoile :

Une réunion des délégués et du personnel encadrant des activités péri-éducatives et péri-scolaires aura lieu lundi 1er juin à 20h 30 à la mairie. Elle permettra d'échanger sur les différentes activités proposées sur chaque pôle et préparer la rentrée de septembre 2015.

Une demande de devis a été faite pour rajouter un filet en hauteur sur le terrain multisports. Il limitera l'envoi des ballons dans la propriété voisine.

S. Martignac :

Elle a pris contact avec une troupe de théâtre amateur : la Puybrenelle, composée de 8 à 10 jeunes de 14 à 16 ans pour la journée intergénérationnelle. Elle contactera les ados de l'Eau-Asis pour savoir s'ils veulent s'associer à cette troupe pour le spectacle. Le coût de cette pièce, en cours de création, est de 300 €. Elle sera jouée au foyer rural, le goûter devra être servi dans un autre lieu (salon de thé ?).

E. Branche :

Elle a participé à une réunion organisée par l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS). Cette réunion était organisée à l'initiative du CCAS de Pradines qui souhaiterait créer une union départementale des CCAS/CIAS dans le Lot. C'est une instance d'action, de réflexion et d'entraide

capable de porter des projets mutualisés. Cette structure paraît être d'un intérêt certain pour des CCAS ou CIAS importants qui gèrent des maisons de retraite par exemple. A priori, l'adhésion pour un CCAS comme celui d'Alvignac n'apporterait guère de profit.

I. Cépède-Lascoste :

Elle rappelle qu'elle est référente SYDED et que de ce fait, elle possède ou peut se procurer de nombreuses documentations sur le tri et informations diverses sur le traitement des déchets. Il est également possible de recourir au SYDED pour le prêt de matériel divers pour chaque manifestation (affiches, poubelles ...)

JL. Lambert :

Il fait le compte rendu de la réunion sur l'aménagement du territoire organisée par la communauté de communes. Les thèmes, contenus et conclusions rejoignent le travail réalisé pour le Schéma de Cohérence Territoriale.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

Les travaux ont commencé le 18 mai sur le Pavillon des eaux. Un produit destiné à éliminer les lichens a été étalé sur la couverture. Il sera éliminé au nettoyeur haute pression dans trois semaines. Les volets roulants ne pourront pas être réinstallés, ils seront remplacés par des grilles électriques qui permettront de voir l'intérieur du Pavillon en soirée puisque le site sera éclairé. Un système de vidéosurveillance est à l'étude. Les réunions de chantier ont lieu le lundi à 14h.

La souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est toujours et de plus en plus d'actualité. Tous les dons sont les bienvenus, aussi petits soient-ils, et toujours déductibles des impôts.

Les travaux de raccordement en eau de la fontaine provisoire sont en cours. La réparation d'une fuite sur le forage Daubet 2 a permis la remontée du niveau d'eau dans le captage.

Les travaux de rénovation du restaurant vont commencer. Les ordres de service seront remis aux entreprises le 9 juin lors de la première réunion de chantier.

M. Ringuet, kinésithérapeute domicilié à Miers, prépare un projet d'activité de soins bien-être sur le site de la Source. A. Terlizzi l'a rencontré à deux reprises. Il présentera son projet aux membres du SIVU Miers-Alvignac le vendredi 5 juin à 18h.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE : REMPLACEMENT DU CAVEAU PROVISOIRE

I. Cépède-Lascoste rappelle aux élus que l'aménagement du cimetière comprenait l'installation d'un deuxième columbarium, d'un jardin du souvenir et d'une flamme. Le remplacement ou la rénovation du caveau provisoire était également envisagé. Après étude technique, il s'avère que sa rénovation n'est pas envisageable, il est en trop mauvais état. De plus, il apparaît que deux cases suffisent amplement pour le caveau provisoire. D'autre part, une de ses cases est désignée comme ossuaire. Il est donc

nécessaire de la remplacer. Elle a contacté la société Granimond qui a fourni tous les équipements du cimetière pour avoir une proposition de remplacement. pour un caveau provisoire de deux cases et un caveau destiné à l'ossuaire communal.

Elle présente les 3 projets, tous en granit rose identique aux équipements existants, qui lui sont parvenus :

- projet n°1 : 1 caveau côté haie de clôture - une haie basse - 2 caveaux côte à côte côté columbarium (montant : 7 117 € HT)
- projet n°2 : 2 caveaux côte à côte côté haie de clôture - une haie basse - 1 caveau enterré côté columbarium (montant : 8 304 € HT)
- projet n°3 : 2 caveaux superposés côté haie de clôture entourés par une haie basse de chaque côté - 1 caveau enterré côté columbarium (montant : 8 304 € HT)

Les élus, après en avoir délibéré et à la majorité des voix, décident :

- de choisir le projet n°1 pour un montant HT de 7 117 € HT,
- d'autoriser le maire à signer le bon de commande avec la société Granimond ainsi que tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

PERSONNEL COMMUNAL CONTRACTUEL

A. Terlizzi rappelle aux élus qu'un des agents communaux est en arrêt longue maladie depuis mai 2014. La saison estivale commence et le travail d'entretien de l'équipe technique est important : tontes, débroussaillage, tailles, nettoyage des rues Le recours à un agent contractuel s'est avéré nécessaire. Cet agent bénéficie d'un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 août 2015.

Il a malheureusement été victime d'un accident de travail et il est en arrêt jusqu'au 29 mai. Pour que le travail programmé puisse être assuré normalement, il a été fait appel à l'Association Emploi Services de Gramat pour la mise à disposition d'un employé en mission temporaire pour la durée de son remplacement.

A. Terlizzi informe ensuite les élus que Mme Pileur, secrétaire, est contractuelle et, de ce fait, ne bénéficie d'avancement régulier comme les agents de la Fonction Publique. Elle n'a connu aucune augmentation depuis sa prise de service en 2006. La revalorisation de son salaire sera examinée par les élus lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE

M. le Maire expose au conseil municipal les raisons pour lesquelles, par délibération du 22 décembre 2014, le comité syndical de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL) a été appelé à modifier les statuts du syndicat de façon à y intégrer une compétence optionnelle supplémentaire, codifiée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T. et relative à la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique que, compte tenu de la complexité des opérations liées à ces infrastructures, du montant des investissements nécessaires à une bonne couverture territoriale des bornes de charge mais aussi du fait que cette activité est liée à celle de la distribution publique d'électricité, la FDEL, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le Lot, est la structure intercommunale la plus pertinente pour un exercice cohérent de cette compétence.

Il rappelle au conseil municipal que cette compétence avait été préalablement présentée aux maires et délégués à l'occasion des réunions sectorielles d'information organisées par la FDEL et ERDF au cours du 4^e trimestre 2014.

M. le Maire fait lecture du projet de statuts adopté par le comité syndical de la FDEL le 22 décembre 2014, qui apporte, par rapport aux statuts actuels, le nouvel article 2.5 suivant :

« **2.5. Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.**

Le Syndicat exerce en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., pour la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. »

Après cette lecture, M. le Maire informe le conseil municipal que, conformément aux dispositions du C.G.C.T., la création et la modification des statuts d'un syndicat doivent être approuvées par des délibérations concordantes des collectivités adhérentes et propose d'adopter les dispositions qu'il vient de détailler. Il précise que cette adoption est indépendante de la volonté ultérieure de la commune de transférer ou non à la FDEL sa propre compétence relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques, qui devra le cas échéant faire l'objet d'une seconde délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de modification des statuts de la FDEL proposé, intégrant les innovations citées précédemment.

ACCUEIL DES ARCHEOLOGUES

M. Valdeyron, archéologue, Maître de Conférences à l'Université de Toulouse-le-Mirail, souhaite renouveler cette année sa campagne de fouilles dans la grotte du Cuzoul de Gramat. Il demande s'il pourrait utiliser, avec son équipe, la cantine scolaire et les douches du Samayou du 21 juillet au 18 août 2013. Il organisera le samedi 27 juillet, une conférence sur le site des Fieux en collaboration avec l'Association Racines.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de laisser à disposition de M. Valdeyron les locaux de la cantine scolaire, l'espace vert situé à l'arrière des locaux scolaires et les sanitaires du Samayou pour la période du 18 juillet au 22 août 2015 inclus
- de réclamer à M. Valdeyron la somme de 380 € à la fin de son séjour
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

CONVENTION AVEC M. AUVRAY

A. Terlizzi rappelle aux élus leur accord de principe sur la vente des parcelles AH 453 et 56 à L'EARL Aux Vraies Noix représentée par son gérant, M. Auvray Laurent. Il rappelle également les accords verbaux conclus avec M. Auvray pour lui permettre de prélever de l'eau d'irrigation pour ses noyers. Ces accords ont fait l'objet d'un projet de convention qui a été transmis à tous pour étude et observations. Il donne la parole à chacun et note les remarques:

- signature de 2 actes distincts : l'acte de vente des terrains avec l'inscription d'une interdiction totale et permanente de prélèvement dans le sinémurien et la convention qui fixe les conditions d'accès à l'eau pour l'irrigation,

- convention entre la mairie et l'EARL (le SIVU Miers-Alvignac n'est pas partie prenante dans l'affaire),
- la commune ne fera pas de travaux particuliers sur les citernes. Tout le monde doit pouvoir les utiliser.
- la restauration du lavoir ne semble pas optimale. La communauté de communes va le nettoyer et les techniciens du PNR des Causses du Quercy viendront évaluer les travaux à réaliser.

Le maire est chargé de faire part de ses observations à M. Auvray afin de modifier la convention.

TRAVAUX DE VOIRIE AU MAS DE TROY

D. Lagarrigue informe les élus de l'absolue nécessité de refaire entièrement la voirie de la rue du Mas de Troy suite aux travaux de dissimulation de réseaux. Pour cela, il a demandé à trois entreprises locales de lui faire parvenir leurs propositions.

Il présente chaque projet aux élus.

- Entreprise Colas Sud-OUEST : 27 110,50 € HT (revêtement bicouche - devis peu détaillé)
- Entreprise EIFFAGE : 29 779,00 € HT (revêtement bicouche – devis un peu plus détaillé)
- Entreprise TPJ : 37 515,00 € HT (revêtement tricouche - devis très détaillé - présentation d'un plan format A0 détaillant tous les réseaux, les niveaux de voirie, les obstacles et bordures à poser ...)

Il propose aux élus de choisir le projet n°3 de l'entreprise TPJ qui, bien que plus élevé, énonce clairement tous les travaux à effectuer, comprend les fournitures de bordures, prévoit un revêtement tricouche... L'entreprise TPJ a déjà effectué des travaux de voirie pour la commune et a donné entière satisfaction.

Les élus, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (une abstention : O. Faure), décident :

- de confier les travaux de voirie relatifs à la réfection de la rue du Mas de Troy à l'entreprise TPJ de St Céré (Lot) pour un montant HT de 37 515,00 €,
- d'autoriser le maire et D. Lagarrigue, adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à la conclusion de cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : VIREMENT DE CREDITS

A. Terlizzi informe les élus que les travaux de voirie rue du mas de troy sont inclus dans le programme d'aménagement des espaces publics 3ème tranche. Cependant les crédits prévus au budget primitif 2015 sur le programme 47 « aménagement village » seront insuffisants pour régler toutes les dépenses jusqu'à la fin de l'exercice. Il propose de réaliser un virement de crédits de 15 000 € du programme 50 « voirie » au programme 47.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'opérer le virement de crédit comme ci-dessous :

DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Compte 2181 – 50 : 15 000€ (Voirie)	Compte 2181 – 47 : 15 000€ (Aménagement de village)

DECISION MODIFICATIVE N°2 : AFFECTATION DES RESULTATS

A. Terlizzi informe les élus que lors de l'établissement du budget primitif 2015, une erreur a été commise sur la reprise des résultats du CA 2014. La délibération note que le report sur le compte 002 (excédent antérieur) en recette de fonctionnement doit être de 40 662,74 €. Or, sur le budget primitif, il est noté 40 602,44 €, soit une différence de 60,30. Il convient de rectifier ce montant.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'opérer un virement de crédit comme ci-dessous :

DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Recettes de fonctionnement Compte 70388 : 60,30 €	Recettes de fonctionnement Compte 002 : 60,30 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GARDON GRAMATOIS

A. Terlizzi informe les élus que l'Association de pêche de Gramat (le Gardon Gramatois), va installer un ponton pour personnes à mobilité réduite sur le lac de la source. Pour la réalisation de ce ponton handipêche, il est prévu que l'Association achète toutes les fournitures. Les travaux seront ensuite effectués avec l'aide des agents techniques des 2 communes. Afin d'aider l'association à réaliser cette installation, A. Terlizzi propose aux élus de lui verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association « Le Gardon Gramatois » pour la mise en place d'un ponton handipêche sur le lac de la source.

A. Terlizzi informe les conseillers municipaux que le lac de la source est très envasé. Il a évoqué ce problème avec les techniciens du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD). La Fédération Départementale de pêche estime le montant des travaux de désenvasement à réaliser à la somme de 12 000 € environ. Le SMPVD va préparer un dossier pour envisager l'intégration de ces travaux dans un programme pour l'année 2016.

BOUCLES LOTOISES

A. Terlizzi informe les élus que, dans le cadre de son schéma départemental cyclable, le Département du Lot a mis en place les Boucles Lotoises VTT. Ces circuits sont entretenus tous les 2 ans par le département qui met en place la signalisation directionnelle. La commune a, de son côté, accepté l'occupation de son domaine public et privé. Elle s'engage à inscrire les chemins empruntés par ce circuit dans le Plan Départemental des Itinéraires, Promenades et Randonnées et, de ce fait, à ne pas les vendre ou les fermer, Ce partenariat doit être formalisé dans une convention. Il présente le circuit qui concerne notre commune appelé « boucle de Miers » et qui passe également par les communes de Padirac, Rignac et Miers.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- décident d'inscrire les chemins empruntés par le circuit de la « Boucle de Miers » inscrit dans les Boucles Lotoises VTT au Plan Départemental des Itinéraires, Promenades et Randonnées (PDIPR)
- autorisent le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents relatifs à la conclusion de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- A. Terlizzi demande que les règles de mise à disposition du grand chapiteau soient précisées. Après discussion, il est décidé que :
 - la mise à disposition sera gratuite pour toutes les associations communales ou ayant des liens étroits avec les associations communales (amis de la source)
 - une convention déterminera précisément les règles de sécurité à mettre en place pour ce chapiteau.
 - Les opérations de montage et de démontage se feront en présence d'un membre de l'équipe technique de la commune et nécessitera la présence de 8 à 10 bénévoles.
- A. Terlizzi fait part de l'invitation du CEA de Gramat pour le départ de M. Hautesserre, Directeur, et l'arrivée de son remplaçant.
- Maison de santé :
 - suite à la proposition de l'architecte, une enseigne en fer forgé écrivant « Maison de Santé » en lettres majuscules de couleur rouge sera fixée sous le porche d'entrée en dessous du caducée.
 - Une banque d'accueil sera installée dans le hall.
 - Des systèmes de climatisation et d'isolation phonique seront mis en place dans les locaux.
- A. Terlizzi fait un rapide compte rendu de l'inauguration de la maison de santé de Gramat qui s'est déroulée en présence de Mme Alidor, Directrice de la délégation lotoise de l'Agence Régionale de la Santé. Il a évoqué avec elle le fonctionnement de la maison de santé d'Alvignac. Il prendra contact avec le Président de la communauté de communes pour préparer l'inauguration de cette maison de santé. La commune inaugurera dans le même temps les 3 tranches d'aménagement des espaces publics.
- Il informe les élus de la tenue d'une exposition sur la Légion d'Honneur à la Mairie de Rignac du 6 au 12 juin inclus. Il demande aux élus leur accord pour la prise en charge des frais de transport des élèves des écoles d'Alvignac s'ils souhaitent visiter cette exposition. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.
- A. Terlizzi informe le conseil qu'il a signé le 27 mai 2015 au Tribunal de Cahors, un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre. Ce document, co-signé par Mme la Préfète du Lot et par M. Le Procureur de la République est une faculté proposée au Maire de pouvoir intervenir préventivement à l'encontre de faits pouvant entraver l'ordre et la tranquillité publics.
- La Direction Départementale des Territoires informe les élus que les rencontres de la Biodiversité auront lieu à Cahors le 11 juin à 14h 30,
- La communauté de communes a relancé le dossier concernant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien site militaire de Viroulou.
- A. Terlizzi a rencontré le directeur du service Guichets de la Poste de Gramat et sa remplaçante le 20 mai pour évoquer la modification des horaires du bureau de poste d'Alvignac. Actuellement, le bureau

est ouvert 6 demi-journées par semaines du lundi au samedi. Une étude sur la fréquentation de ce bureau montre qu'elle a légèrement diminué depuis 5 ans. Si elle est relativement stable sur les 5 premiers jours de la semaine, on note qu'elle est nettement inférieure le samedi. Ce jour-là est cependant important pour tous les salariés, et le bureau doit rester ouvert. La Poste souhaite cependant ramener le nombre d'ouvertures à 5 demi-journées par semaine. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2016, le bureau d'Alvignac sera fermé le mercredi matin. Durant les autres permanences, une partie du temps sera exclusivement consacrée aux opérations bancaires. La Poste s'engagera à maintenir ce fonctionnement pendant 3 ans.

- Il donne lecture aux élus d'une lettre du Tribunal de Rodez informant la commune que la personne responsable du cambriolage de la mairie en mars 2013 a été identifiée. La mairie est invitée à indiquer la suite qu'elle souhaite réserver à cette affaire. Considérant que rien n'a été volé dans la mairie et que seuls la porte d'entrée et un petit coffre ont subi des dégâts, le maire indique que la commune ne poursuivra pas cette personne qui doit déjà répondre de nombreux autres actes.

- Les résultats du Casino pour les mois de mars et avril sont corrects.

- Les élus signalent plusieurs travaux à effectuer :

- pose d'un ralentisseur au Coustalou : l'emplacement devra être fixé rapidement,
- petits travaux entretien sur l'aire de jeux du samayou
- pose d'un banc public au chataignier
- suite aux fortes pluies de ces derniers mois, le chemin de Lascrozes a besoin de quelques réparations (gros trous).

- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 25 juin 2015.

Fin de séance à 23h 55.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT